



Procès-Verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2026

Début de séance : 20h30

PRESENTS : ALVES Isabelle, AZAÏS-FILLIET Elodie, FABRE Bastien GABOREAU Catherine, GARDETTE Estelle, HERAN Jocelyne, LEBROU Christian, PONS Guilhem, RODRIGUEZ Martine, VERDEIL Serge, ZEZULA Thibaud

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026
- Enumération des décisions du maire
- Réactualisation du contrat sur l'accompagnement à la protection des données (contrat avec le smica)
- Autorisation de mandatement donnée à l'ONF pour émission de factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale
- Autorisation de signature de prêt avec la Banque des Territoires pour la réhabilitation du Pont-Gué de la Mouline
- Décision Modification n°01 budget eau-assainissement
- Autorisation de mandatement de la facture de SA2P
- Questions diverses

Délibérations et décisions du conseil municipal :

- Désignation du secrétaire de séance : Le conseil municipal à 10 voix pour décide de désigner Madame Elodie AZAÏS-FILLIET pour remplir cette fonction
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2026 : à 11 voix pour
- Enumération des décisions du maire :

Décisions prises depuis la séance du 24 juin 2026		
DECISION N° 2026-07	LOCATION STUDIO LA LAITERIE	ALTIA
DECISION N° 2026-08	LOCATION T2 ANCIENNE ECOLE SAINT MAURICE	ALTIA
DECISION N° 2026-09	LOCATION T2 ANCIENNE ECOLE SAINT MAURICE	PERCHEVAL Sophie

- Réactualisation du contrat sur l'accompagnement à la protection des données (contrat avec le smica) : à 11 voix pour le conseil municipal accepte la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données
- Autorisation de mandatement donnée à l'ONF pour émission de factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale : à 11 voix pour le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation
- Autorisation de signature de prêt avec la Banque des Territoires pour la réhabilitation du Pont-Gué de la Mouline : à 11 voix pour le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt et les demandes de réalisation de fonds
- Décision Modification n°01 budget eau-assainissement : à 11 voix pour le conseil municipal **APPROUVE** la décision modificative n°01 pour le budget Eau-Assainissement



Procès-Verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2026

- Autorisation de mandatement de la facture de SA2P : à 11 voix pour le conseil municipal autorise Madame le Maire à payer à la société SA2P, la facture de travaux d'un montant de 8.087,00 € HT

- Questions diverses : Néant.

Fin de séance : 22 h 35

Le Maire
RODRIGUEZ Martine



Le secrétaire de séance
Elodie AZAÏS-FILLIET